

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'ADAMAOUA

 DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

 COMMUNE DE MAYO-DARLE

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 ADAMAWA REGION

 MAYO-BANYO DIVISION

 MAYO-DARLE COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT OFFICE

DECISION MUNICIPALE N°009/2025/DM/C-MDLE/SG/ DU 10 MARS 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/ CIPM/2025
 DU 15 JANVIER 2025 RELATIF A L'ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE
 DE MAYO DARLE PAR LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE,
 DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

Le Maire de la Commune de Mayo-Darlé, Maître d'Ouvrage ;

Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;
 Vu le Décret N°2004/274 du 24 Septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
 Vu le Décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté 00000204/A/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
 Vu l'Arrêté 000020/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection des Maires et de ses Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune de Mayo-Darlé, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua ;
 Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019, portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Commune d'Arrondissement ;
 Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 15 JANVIER 2025 RELATIF A L'ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE DE MAYO DARLE PAR LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA
 Vu le procès-verbal N°06/2025/CIPM/C-MDLE du 19 Février 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo-Darlé et de la proposition d'attribution N°002/L-MDLE/SG/CIPM/2025 du 27 Février 2025

DECIDE

Article 1^{er} : Est désigné conformément au tableau suivant, attributaire de L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 15 JANVIER 2025 RELATIF A L'ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE DE MAYO DARLE PAR LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

ATTRIBUTAIRe	OBJET DU MARCHE	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT TTC(FCFA)	DELAi
ETS YIMBERE	ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE DE MAYO DARLE PAR LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.	47 250 000	50 000 000	04 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- DDMAP/M°BYO
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/C-MDLE
- AFFICHAGE
- DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE MAYO-DARLE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MAYO-BANYO DIVISION

MAYO-DARLE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT OFFICE

**COMMUNIQUE N°009/2025/C/C-MDLE/SG/ DU 10 MARS 2025
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS RELATIFS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/
AONO/C-M°DLE/SG/STADU/ CIPM/2025 DU 15 JANVIER 2025 RELATIF A
L'ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE DE MAYO DARLE PAR
LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-
BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA**

Le maire de la Commune de Mayo-Darlé, Maitre d'Ouvrage porte à la connaissance des différents soumissionnaires et à l'opinion publique par la présente publication, que les travaux objet de l'Avis d'Appel d'Offres de références sus visées, ont été attribué conformément au tableau ci-après

ATTRIBUTAIRES	OBJET DU MARCHE	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT TTC(FCFA)	DELAI
ETS YIMBERE	ELECTRIFICATION DE 17 VILLAGES ET ARTERES DE LA VILLE DE MAYO DARLE PAR LES LAMPADAIRES SOLAIRES, COMMUNE DE MAYO DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO- BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.	47 250 000	50 000 000	04 mois

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera

AMPLIATIONS :

- DDMAP/M°BYO
- ARMP/AD/NDERE
- CIPM/C-MDLE
- AFFICHAGE
- DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES

Mayo-Darlé, le 10 MARS 2025

LE MAIRE,

